

Avis n°2023-25 du CSRPN Occitanie

relatif à

la proposition de création d'un Arrêté Préfectoral de Protection d'Habitat Naturel
sur la Source du Parapluie (commune de Puéchabon, 34)

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 12 septembre 2023,

Vu les échanges complémentaires de la réunion de la commission régionale du patrimoine géologique du 12 octobre 2023,

Vu le vote électronique du CSRPN du 27 octobre au 5 novembre 2023,

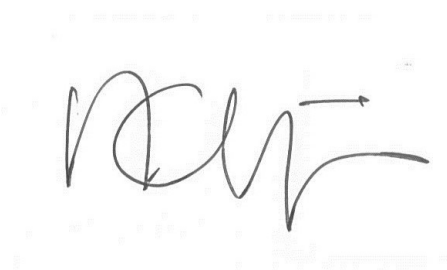
Considérant

- la faible représentation des tufs naturels actifs dans le patrimoine géologique national,
- que cet habitat naturel, désigné sous le code 7220 dans la typologie Natura 2000, est d'intérêt communautaire prioritaire et héberge des végétations caractéristiques du Cratoneurion (ou du Ricardio pinguis-Eucladion verticillatii),
- que l'arrêté municipal en place est d'une portée insuffisante pour contenir la forte fréquentation du public et les dégradations associées,

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel émet un avis favorable, assorti des réserves suivantes :

- **ajouter la possibilité d'installer une barrière, de manière à limiter la fréquentation du public ,**
- **vérifier la présence éventuelle d'un autre statut de protection lié au patrimoine archéologique sur site ou à proximité (notamment vers le canal de Vignas), et articuler les procédures le cas échéant,**
- **envisager des opérations de police interservices (OFB, ONF, gendarmerie, espaces protégés de proximité) pour surveiller notamment le respect de la réglementation de l'accès au site et limiter les dégradations des habitats naturels.**

Toulouse, le 10 novembre 2023



La présidente du CSRPN Occitanie